



Bulletin Officiel

N° 4449 Lundi 30 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SRVICOM 2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE 3

FCP AL BARAKA 4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 - 5-8

ATTIJARI LEASING - 2013-1 - 9-12

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 » 13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013

- STIP

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SERVICOM

Siège social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Les Actionnaires Fondateurs de SERVICOM ont créé SERVICOM Holding S.A en vue de regrouper leur participation dans SERVICOM et constituer un noyau dur d'actionnaires. Les Actionnaires Fondateurs de SERVICOM informent le public de la réalisation d'une transaction de bloc à la bourse de Tunis le 25 Septembre 2013 qui a permis à SERVICOM Holding de devenir l'actionnaire de référence de Servicom SA en détenant 52.96% de son capital.

La société SERVICOM Holding regroupe désormais toutes les participations des actionnaires fondateurs dans SERVICOM.

Par ailleurs, la société SERVICOM Holding informe le public que suite aux pourparlers engagés avec le fond d'investissement Maghreb Private Equity Fund III (MPEF III), les deux parties ont signé un protocole d'Investissement pour la participation de MPEF III dans le capital de SERVICOM Holding sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie.

Suite à l'augmentation de capital envisagée, le taux de participation de MPEF III dans SERVICOM Holding s'élèvera à 23.09%.

MPEF III est un fonds d'investissement géré par le Groupe TunInvest-AfricInvest. Les investisseurs de MPEF III comprennent des investisseurs institutionnels et des agences de développement parmi lesquels la Banque Africaine de Développement (BAD), le FMO (l'Agence de Développement Néerlandaise), la Société Financière Internationale - membre du Groupe de la Banque mondiale, CDC Entreprises Elan PME (investisseur institutionnel dans les Fonds de Private Equity en France et filiale de la Caisse des dépôts et consignations française), la DEG (l'Agence de Développement Allemande), Proparco (filiale de l'Agence Française de Développement), SIFEM (le Fonds d'Investissement Suisse pour les Marchés Emergents), BIO (Agence Belge de Développement) et Averroès Finance. MPEF III est un fonds d'investissement à participation privée qui cible les investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME) au Maghreb.

L'entrée de MPEF III dans le capital de SERVICOM Holding est une étape importante dans le renforcement de la structure financière de SERVICOM, et précède l'opération d'augmentation de capital de cette dernière.

Cette opération permettra au Groupe TunInvest-AfricInvest d'accompagner SERVICOM dans son projet de développement, de contribuer au financement de sa croissance en Tunisie et à l'international et plus généralement à la réalisation du nouveau plan stratégique de la société à horizon 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GENERAL DYNAMIQUE Fonds Commun de Placement Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP GENERAL DYNAMIQUE** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP GENERAL DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP GENERAL DYNAMIQUE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°36-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 10 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– intermédiaire en bourse et ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nour, 1001 Tunis
Distributeur	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI)– Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
- 0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP GENERAL DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0837 en date du 25 septembre 2013 sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AL BARAKA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP AL BARAKA** aura lieu le **30 septembre 2013**.

FCP AL BARAKA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AL BARAKA
Forme juridique	Fonds Commun de Placement-FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF N°35-2012 du 13 septembre 2012
Date de constitution	: 11 septembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – intermédiaire en bourse, ARAB TUNISIAN BANK et AL BARAKA BANK TUNISIA
Gestionnaire	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK, 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis
Distributeurs	: La Compagnie Générale d'Investissement (CGI) – Intermédiaire en bourse 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et AL BARAKA BANK TUNISIA, 88 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	: Quotidienne
Prix de souscription et de rachat	: Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (pas de droit d'entrée).

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :
-1,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à un (1) an à compter de la date de souscription ;
-1% si le rachat a lieu dans un délai compris entre une (1) et deux (2) années à compter de la date de souscription ;
-0,5% si le rachat a lieu avant l'écoulement de trois (3) années à compter de la date de souscription.

Pour toute opération de rachat effectuée après trois (3) années de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP AL BARAKA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°13-0838 en date du 25 septembre sera mis à la disposition du public auprès de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse sise au 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès des guichets des agences de « AL BARAKA BANK TUNISIA ».

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «**CIL 2013-1**» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**CIL 2013-1**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d’être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 30 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,817%	1 000,335
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,819%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,833%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,840%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,843%	1 013,316
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,848%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,855%	1 024,807
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,859%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,863%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,867%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,957%	1 025,890
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,123%	997,635
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,226%	1 000,075
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,946
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,124
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,805
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,690
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,836
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 037,893
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,156

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,792	146,829		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,920	12,924		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,330	1,331		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,040	36,046		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,937	48,947		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	154,204	153,909		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	541,573	539,639		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	117,481	116,963		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,054	121,919		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,098	116,053		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,131	111,002		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	86,144	86,025		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	122,548	122,943		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	93,577	93,528		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,314	106,202		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 340,618	1 336,129		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 245,487	2 231,676		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	102,199	101,187		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	101,248	100,386		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,101	121,375		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 199,786	1 195,945		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	124,942	122,934		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,344	15,225		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 884,220	5 863,276		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 044,334	5 034,461		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,153	2,139		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,876	1,869		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,081	1,074		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	107,054	107,086
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,303	103,329
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,608	104,648
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,581	101,592
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,423	102,457
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,908	105,933
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,977	103,010
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,511	102,542
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,093	103,124
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,494	104,523
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,878	100,907
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	103,079	103,113
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	103,033	103,058
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,802	105,834
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,563	104,594
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,320	102,346
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,590	101,618
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,623	103,654
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,484	101,517
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,580	102,612
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,476	103,499
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,455	101,488
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,710	102,741
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,800	103,827
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,280	101,309

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,412	10,415
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,997	102,026
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,547	102,574
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,215	100,280
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,036	65,028
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	146,089	145,777
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 452,683	1 449,765
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,526	107,572
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,665	105,660
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	83,458	83,319
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,618	16,607
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	260,663	260,038
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	34,547	34,451
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 269,455	2 261,116
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,228	75,215
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,298	56,325
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,095	99,057
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	108,984	108,871
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	97,496	97,288
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,234	11,227
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,761	11,772
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,555	14,549
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	13,947	13,944
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,535	11,502
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,520	10,498
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,399	10,384
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,607	10,608
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	125,035	124,918
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	124,660	124,627
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	9,974	9,958
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	100,688	100,858
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,736	19,682
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	74,764	74,961
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	76,362	76,474
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,177	96,202
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	89,164	88,867
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	96,754	96,493
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,412	99,405
92	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	-	-	10,000
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	-	-	10,000
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,020	99,757
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,253	93,792
96	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	127,699	127,002
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,405	10,337
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	114,055	113,505
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,364	116,171
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	101,477	100,879
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	96,765	95,648
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	180,011	177,062
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	160,802	159,306
104	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,445	140,930
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 780,661	9 651,893
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,315	18,741
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	127,968	126,424
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 473,129	1 463,935
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	104,802	103,205
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,188	86,341
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,249	113,191
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 804,236	8 663,216
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,285	9,157
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,200	9,090

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed CHERIF et Mr Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Solde au 30 Juin		Solde au 31 décembre
Actifs	Notes	2013	2012	2012
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		8 416 047	8 401 791	8 413 106
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 011 773)	(7 459 971)	(7 740 372)
	III.1.	404 274	941 820	672 734
Immobilisations corporelles		174 881 586	174 146 114	174 594 785
- Amortissements des immobilisations corporelles		(155 490 936)	(147 814 059)	(151 768 409)
	III.1.	19 390 650	26 332 054	22 826 375
Immobilisations financières		10 672 588	10 735 660	10 695 450
- Provisions sur immobilisations financières		(5 012 669)	(5 871 328)	(5 012 669)
	III.2.	5 659 919	4 864 332	5 682 781
Total des actifs immobilisés		25 454 842	32 138 207	29 181 891
Total des actifs non courants		25 454 842	32 138 207	29 181 891
Actifs courants				
Stocks		28 867 196	46 013 997	30 790 882
-Provisions pour dépréciation des stocks		(833 991)	(938 931)	(1 065 341)
	III.3.	28 033 206	45 075 066	29 725 541
Clients et comptes rattachés		34 584 180	36 109 168	23 540 004
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(18 287 345)	(15 446 208)	(15 498 870)
	III.4.	16 296 835	20 662 960	8 041 133
Autres actifs courants	III.5.	12 939 492	11 217 643	10 885 572
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 172 120)	(870 773)	(1 041 154)
		11 767 372	10 346 870	9 844 419
Placements et autres actifs financiers	III.6.	3 363 809	3 218 378	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7.	10 419 570	4 558 485	15 948 724
Total des actifs courants		69 880 791	83 861 760	66 923 627
Total des actifs		95 335 633	115 999 967	96 105 517

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Solde au 30 Juin		Solde au 31 décembre
		2013	2012	2012
Capitaux propres et passifs	Notes			
Capitaux propres				
Capital social		12 623 472	12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 766 671	7 758 433	7 775 052
Résultats reportés		(151 620 530)	(132 308 979)	(132 308 979)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(126 533 198)	(107 229 885)	(107 213 266)
Résultat de l'exercice		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)
Total des capitaux propres	III.8.	(134 719 972)	(117 852 604)	(126 524 817)
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	III.9.	35 775 211	34 898 448	38 828 760
Autres passifs non courants	III.10.	847 339	844 649	971 313
Provisions pour risques et charges	III.11.	1 132 827	319 353	1 065 765
Autres dettes non courantes		-	-	-
Total des passifs non courants		37 755 377	36 062 451	40 865 838
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12.	7 499 901	15 038 159	8 373 396
Autres passifs courants	III.13.	34 596 270	24 755 434	33 726 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14.	150 204 057	157 996 527	139 664 187
Total des passifs courants		192 300 228	197 790 120	181 764 497
Total des passifs		230 055 605	233 852 571	222 630 334
Total des capitaux propres et des passifs		95 335 633	115 999 967	96 105 517

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 6 mois close le		Période de 12 mois close le
	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Produits d'exploitation				
Revenus	III.15.	47 629 669	46 399 579	98 538 402
Autres produits d'exploitation	III.16.	137 378	125 115	254 034
Total des produits d'exploitation		47 767 047	46 524 694	98 792 436
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis et des encours		(199 165)	244 180	6 586 669
Achats de marchandises consommés		-	-	-
Achats d'approvisionnements consommés	III.17.	30 823 721	33 992 227	66 350 843
Charges de personnel	III.18.	11 517 393	10 385 949	21 924 915
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19.	4 887 061	3 968 493	8 292 177
Autres charges d'exploitation	III.20.	1 922 978	1 827 298	3 777 948
Total des charges d'exploitation		48 951 987	50 418 147	106 932 553
Résultat d'exploitation		(1 184 940)	(3 893 453)	(8 140 116)
Charges financières nettes	III.21.	7 118 209	6 685 460	11 779 635
Produits des placements		-	-	333 492
Autres gains ordinaires	III.22.	149 091	2 351	375 398
Autres pertes ordinaires	III.23.	-	18 551	26 988
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(8 154 058)	(10 595 113)	(19 237 849)
Impôt sur les bénéfices		32 716	27 606	73 702
Résultat des activités ordinaires après impôt		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)
Résultat net de la période		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 6 mois close le		Période de 12 mois close le
	Notes	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		(8 186 774)	(10 622 719)	(19 311 551)
Ajustements pour:				
- Amortissements et provisions		7 074 152	3 968 493	8 292 177
- Variations des :				
Stocks		1 923 686	(2 625 960)	12 597 155
Créances		(11 044 176)	(7 904 213)	4 664 951
Autres actifs courants		(2 053 919)	(1 855 946)	(1 508 971)
Placements et autres actifs financiers		-	235 285	89 854
Fournisseurs et autres dettes		4 636 333	6 193 518	9 456 336
-Transfert de charges		(73 628)	198 444	(362 740)
- Plus ou moins value de cession des immobilisations		(131 194)	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(7 855 520)	(12 413 099)	13 917 211
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(614 813)	(801 450)	(1 543 846)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		131 194	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		24 959	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 097)	(74 282)	(34 072)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(460 757)	(875 732)	(1 577 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		-	(42 770)	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts		32 478 060	44 210 591	74 793 058
Encaissements provenant des subventions		-	-	25 000
Décaissement pour remboursement des emprunts		(34 162 394)	(30 749 348)	(73 909 393)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 684 334)	13 418 474	794 612
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		21 092	17 292	16 466
Variation de trésorerie		(9 979 520)	146 935	13 150 370
Trésorerie au début de l'exercice		(25 812 746)	(38 963 116)	(38 963 116)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.24.	(35 792 266)	(38 816 182)	(25 812 746)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de la période ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La STIP a accusé une perte nette de 8.186.774 DT pour la période de 6 mois close au 30 juin 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 134.719.972 DT, soit 141.031.708 DT en deçà de la moitié du capital social. Le passif exigible était, au 30 juin 2013, supérieur de 122.419.437 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 134.719.972 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques, notamment publiques, concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'Industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière tout en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants continuent à peser sur la capacité de la société à poursuivre son activité. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisation effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les VCN des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN, DE L'ETAT DE RESULTAT ET DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

III.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 30/06/2013 à 19 794 924 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements				VCN	
	31/12/2012	Acquisitions	Transferts	Cessions & MR	30/06/2013	31/12/2012	Dotation	Cessions & MR		30/06/2013
<u>Immo. Incorporelles</u>										
-Know How	7 004 062	2 940	-	-	7 007 003	(6 520 341)	(241 860)	-	(6 762 202)	244 801
-Logiciels	646 347	-	-	-	646 347	(609 873)	(10 473)	-	(620 346)	26 001
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(610 158)	(19 067)	-	(629 225)	133 472
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 413 106	2 940	-	-	8 416 047	(7 740 372)	(271 401)	-	(8 011 773)	404 274
<u>Immo. Corporelles</u>										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(15 555 386)	(419 902)	-	(15 975 288)	8 917 083
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(571 211)	(7 160)	-	(578 371)	291 659
-Agencem -amén. des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(2 983 081)	(58 312)	-	(3 041 393)	300 162
-Matériel & outillages industriels	101 455 869	409 075	169 788	-	102 034 732	(91 124 087)	(3 479 762)	-	(94 603 849)	7 430 883
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 805 706	161 750	-	(325 071)	1 642 384	(1 557 431)	(45 951)	325 071	(1 278 311)	364 073
-Matériel informatique	1 150 358	9 411	692	-	1 160 461	(1 045 240)	(12 800)	-	(1 058 040)	102 421
-Agencement-Amén. & Installations	1 062 747	24 756	10 746	-	1 098 250	(921 397)	(19 786)	-	(941 183)	157 067
-Equipement de bureau	442 784	3 547	-	-	446 332	(411 187)	(3 925)	-	(415 113)	31 219
-En cours	605 878	3 333	(181 226)	-	427 985	-	-	-	-	427 985
Sous-total (II)	174 594 785	611 873	-	(325 071)	174 881 586	(151 768 409)	(4 047 598)	325 071	(155 490 936)	19 390 650
Total (I+II)	183 007 891	614 813	-	(325 071)	183 297 633	(159 508 781)	(4 319 000)	325 071	(163 502 709)	19 794 924

III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 30/06/2013 à 5 659 919 DT contre 5 682 781 DT au 31/12/2012. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355	4 508 355
Dépôts et cautionnements versés	428 965	426 656	426 868
Prêts au personnel	138 418	203 799	163 377
Total valeur brute	10 672 588	10 735 660	10 695 450
Provisions pour dépréciation des TP	(5 012 669)	(5 871 328)	(5 012 669)
Total valeur nette	5 659 919	4 864 332	5 682 781

III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30/06/2013 à 28 033 206 DT contre 29 725 541 DT au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Matières premières	5 976 357	16 914 123	8 125 447
Produits finis	10 714 234	17 193 182	11 052 880
En-cours de productions de biens	3 575 768	3 240 144	3 037 957
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 600 838	8 666 548	8 574 599
Total valeur brute	28 867 196	46 013 997	30 790 882
Provision pour dépréciation des MP	(8 373)	(8 373)	-
Provision pour dépréciation des produits finis	(25 618)	(130 558)	(265 341)
Provisions pour dépréciation des PDR	(800 000)	(800 000)	(800 000)
Total valeur nette	28 033 206	45 075 066	29 725 541

III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette des clients et comptes rattachés s'élève ainsi à 16 296 835 DT au 30/06/2013 contre 8 041 133 DT au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Clients locaux	3 637 910	4 408 525	-5 043 626
Clients locaux, effets à recevoir	-	71 543	-
Clients étrangers	12 630 645	15 915 758	12 641 773
Clients douteux	18 315 625	15 713 341	15 941 857
Total valeur brute	34 584 180	36 109 168	23 540 004
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(18 287 345)	(15 446 208)	(15 498 870)
Total valeur nette	16 296 835	20 662 960	8 041 133

III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 30/06/2013 à 11 767 372 DT contre 9 844 419 DT au 31/12/2012. Ces autres actifs courants se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs, avances et acomptes	2 749 204	2 371 366	1 270 643
Comptes de personnel actif	60 211	75 934	88 072
Etat, impôts/sociétés à reporter	3 809 901	3 198 346	3 348 094
TVA récupérable	295 332	15 676	157 428
Etat, TFP à reporter	494 128	554 211	467 666
Etat, avances en douanes	209 450	239 389	197 465
Etat, Rappel d'Impôts	364 315	364 315	364 315
Sociétés du groupe	4 518 986	4 096 895	4 599 566
Débiteurs divers	523	-	-
Charges constatées d'avance	371 993	298 969	325 866
Produits à recevoir	65 448	2 542	66 458
Total valeur brute	12 939 492	11 217 643	10 885 572
Provisions pour dépréciation des AAC	(1 172 120)	(870 773)	(1 041 154)
Total valeur nette	11 767 372	10 346 870	9 844 419

III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30/06/2013 à 3 363 809 DT contre le même solde au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Régies d'avances & accréditifs (supérieur à 3 mois)	3 306 731	3 362 831	3 306 731
Blocages Saisies Arrêts	57 078	57 078	57 078
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	-	(201 531)	-
Total	3 363 809	3 218 378	3 363 809

III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30/06/2013 à 10 419 570 DT contre 15 948 724 DT au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Banques	677 891	443 699	348 770
Caisses	20 641	35 411	83 496
Chèques à l'encaissement	5 890 621	2 096 120	15 302 458
Effets à l'escompte	-	183 455	-
Régies d'avance & accréditifs (inférieur à 3 mois)	3 830 417	1 799 800	214 000
Total	10 419 570	4 558 485	15 948 724

III.8. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinv exonéré	Réserve spéciale	Actions propres (*)	réserve de réévaluation	Subvention d'investissement	Résultats Reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	60 218	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation de résultat de l'exercice 2011 suivant la décision de l'AGO du 19/06/2012								(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	-
Subventions d'inv inscrites au résultat							(7 131)				(7 131)
Résultat du 1er semestre 2012										(10 622 719)	(10 622 719)
Solde au 30 juin 2012	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	53 087	(44 562 195)	(87 746 784)	(10 622 719)	(117 852 604)
Subvention d'investissement reçue							25 000				25 000
Subventions d'inv inscrites au résultat							(8 381)				(8 381)
Résultat du 2ème semestre 2012										(8 688 832)	(8 688 832)
Solde au 31 décembre 2012	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	69 706	(44 562 195)	(87 746 784)	(19 311 551)	(126 524 817)
Affectation de résultat de l'exercice 2012 suivant la décision de l'AGO du 21/06/2013								(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	-
Subventions d'inv inscrites au résultat							(8 381)				(8 381)
Résultat du 1er semestre 2013										(8 186 774)	(8 186 774)
Solde au 30 juin 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 705 346	61 325	(55 267 515)	(96 353 015)	(8 186 774)	(134 719 972)

(*) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002, correspondent à 32 850 actions représentant 0.78% du total des actions en circulation.

III.9. EMPRUNTS

Les emprunts s'élèvent au 30/06/2013 à 35 775 211 DT contre un solde de 38 828 760 DT au 31/12/2012. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit :

Bailleurs de fonds	Durée	Franchise	Solde au 30/06/2013		échus impayés	Total
			à + d'un an	à - d'un an		
<u>CREDITS NON RENEGOCIES</u>						
STB Crédit : 2.063.027,120	15 ans	3 ans	515 757	171 919	1 375 351	2 063 027
STB Crédit : 2.372 171,477	15 ans	3 ans	642 463	197 681	1 532 027	2 372 171
STB Crédit : 3.358.906,778	15 ans	3 ans	839 727	279 909	2 239 271	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	351 719	100 491	753 684	1 205 895
STB Crédit : 2.372 546,236	15 ans	2 ans	638 762	182 504	1 505 654	2 326 920
STB Crédit : 2.627 453,764	15 ans	2 ans	707 391	202 112	1 667 423	2 576 926
STB Crédit : 5.000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576.000,000	7 ans		-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois		-	-	3 589 365	3 589 365
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		44 427	40 963	9 732	95 122
AIL Crédit leasing 1	3 ans		19 732	13 403	-	33 135
AIL Crédit leasing 2	3 ans		93 443	50 677	-	144 120
<u>CREDITS RENEGOCIES</u>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		1 524 694	454 790	-	1 979 483
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	7 035 000	-	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		783 333	1 566 667	130 556	2 480 556
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	2 428 575	1 714 284	142 857	4 285 716
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	361 218	254 964	21 247	637 429
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		460 870	1 106 087	92 174	1 659 130
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		3 180 000	-	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
Total			35 775 211	6 336 450	32 487 912	74 599 573

III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 30/06/2013 à 847 339 DT contre 971 313 DT au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Emprunts et dette Assortis C.P Etat (*)	844 649	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	2 690	-	126 663
Total	847 339	844 649	971 313

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30/06/2013 à 1 132 827 DT contre 1 065 765 DT au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques douaniers (*)	882 420	-	882 420
Autres provisions pour risques et charges	250 407	319 353	183 345
Total	1 132 827	319 353	1 065 765

(*) Cf note V. Eventualités

III.12. LES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 7 499 901 DT au 30/06/2013 contre 8 373 396 DT au 31/12/2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
Fournisseurs locaux	2 674 669	2 513 529	2 623 523
Fournisseurs étrangers	1 548 196	1 732 062	1 898 608
Fournisseurs locaux, effets à payer	443 326	554 085	987 086
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791	791
Fournisseurs, factures non parvenues	2 442 596	9 620 242	2 473 066
<i>Total des fournisseurs d'exploitation</i>	7 109 578	14 420 709	7 983 073
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>			
Fournisseurs locaux	118 994	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	245 775	234 338	245 775
Fournisseurs, factures non parvenues	-	238 563	-
<i>Total des fournisseurs d'immobilisations</i>	390 324	617 450	390 324
Total	7 499 901	15 038 159	8 373 396

III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30/06/2013 à 34 596 270 DT contre 33 726 913 DT au 31/12/2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Clients, R.R.R. à accorder	7 921 475	7 240 906	9 841 437
Ristournes à rembourser à MAAP	1 473 626	1 386 385	1 411 025
Fonds social	1 474 175	1 417 948	1 292 428
Personnel	2 789 692	2 539 825	2 809 553
Etat, impôts et taxes	13 614 403	7 071 051	10 070 620
Sociétés du groupe	-	51 356	10 173
Associés, dividendes à payer	725 464	796 747	725 464
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	4 688 466	3 821 950	5 044 942
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462	94 462
Administrateurs, jetons de présence à payer	184 390	186 765	176 140
Produits constatés d'avance	1 629 985	145 882	2 250 536
Autres créditeurs	132	132	132
Provision courante pour risques & charges	-	2 025	-
Total	34 596 270	24 755 434	33 726 913

III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30/06/2013 à 150 204 057 DT contre 139 664 187 DT au 31/12/2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2013	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 336 450	6 126 952	6 271 296
Échéances impayées	32 487 912	35 260 364	31 533 384
Emprunts courants	36 024 074	47 577 558	35 718 696
Intérêts courus	29 143 785	25 455 455	24 379 340
Banques (soldes débiteurs)	46 211 836	43 576 198	41 761 470
Total	150 204 057	157 996 527	139 664 187

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 47 629 669 DT contre 46 399 579 DT réalisés au cours du premier semestre 2012. Les revenus se détaillent comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Ventes locales des produits finis	27 354 673	24 349 687	66 682 546
Ventes locales des produits intermédiaires	195 206	306 544	539 317
Ristournes sur ventes locales	(1 393 953)	(1 492 671)	(6 334 797)
Total ventes locales	26 155 927	23 163 560	60 887 066
Ventes à l'export des produits finis	21 473 742	23 417 469	37 980 793
Ristournes sur ventes à l'export	-	(181 450)	(329 457)
Total ventes à l'export	21 473 742	23 236 019	37 651 336
Total	47 629 669	46 399 579	98 538 402

III.16. LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation réalisés au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 137 378 DT contre 125 115 DT réalisés au cours du premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Revenus des immeubles	35 314	34 775	70 089
Ventes des déchets	74 373	67 177	140 678
Quote-part Subvention d'invest inscrite au résultat	8 381	7 131	15 512
Autres produits d'exploitation	19 311	16 032	27 756
Total	137 378	125 115	254 034

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 30 823 721 DT contre 33 992 227 DT au cours du premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Achats de matières premières et fournitures liées	23 765 740	31 779 026	55 701 941
Achats d'autres approvisionnements	3 021 468	3 132 519	6 114 053
Achats non stockés de matières et fournitures	2 213 110	2 091 685	4 406 856
Variation de stocks de matières premières et fournitures	1 849 643	(2 916 259)	130 789
Variation de stocks des autres approvisionnements	(26 239)	(94 744)	(2 795)
Total	30 823 721	33 992 227	66 350 843

III.18. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 11 517 393 DT contre 10 385 949 DT au cours du premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Salaires et primes	9 052 608	8 135 574	17 174 586
Charges sociales	2 169 386	1 971 020	4 135 310
Cotisations au fonds social	45 923	58 028	220 808
Frais de cantine	234 620	211 335	373 370
Médecine de travail	14 856	9 991	20 841
Total	11 517 393	10 385 949	21 924 915

III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du premier semestre 2013 s'élèvent à 4 887 061 DT contre 3 968 493 DT encourus au cours du premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de
	30/06/2013	30/06/2012	12 mois clos le 31/12/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	4 319 000	4 354 331	8 644 366
Dotations aux provisions pour risques et charges	67 062	10 389	966 816
Dotations aux provisions des autres actifs courants	130 966	54 629	234 509
Dotations aux provisions des comptes clients	674 984	2 461 661	2 480 161
Dotations aux provisions des stocks	33 991	130 558	442 116
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(2 817 500)	(2 819 525)
Reprises sur provisions des titres de participation	-	-	(1 060 190)
Reprises sur provisions des créances	(73 601)	(80 902)	(266 255)
Reprises sur provisions des stocks	(265 341)	(144 674)	(329 823)
Total	4 887 061	3 968 493	8 292 177

III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 1 922 978 DT contre 1 827 298 DT au cours premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de
	30/06/2013	30/06/2012	12 mois clos le 31/12/2012
Primes d'assurances	657 503	476 500	777 169
Frais et commissions bancaires	480 931	407 573	1 037 007
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	207 056	150 276	454 657
Frais de transport sur ventes	172 800	302 073	455 203
Impôts et taxes	139 850	106 158	319 243
Missions et réceptions	56 248	44 153	73 881
Charges locatives	52 479	51 887	103 772
Frais postaux et de télécommunication	52 466	51 735	106 385
Publicités, publications et relations publiques	45 812	32 655	113 003
Entretiens et réparations	25 214	129 596	251 129
Gardiennage	5 157	36 877	38 335
Autres charges diverses ordinaires	27 462	37 817	48 166
Total	1 922 978	1 827 298	3 777 948

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes encourues au premier semestre 2013 s'élèvent à 7 118 209 DT contre 6 685 460 DT encourues au premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Intérêts des comptes courants bancaires	1 795 860	1 663 730	3 099 699
Intérêts de retard de paiement	2 789 358	2 725 838	5 026 929
Intérêts sur emprunts non courants	1 273 406	632 477	1 278 886
Intérêts sur crédits d'exploitation (Achats de MP)	566 044	815 889	1 204 961
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	145 859	90 058	199 910
Intérêts sur financement des exportations	431 641	61 638	275 010
Intérêts sur crédits de financement des stocks	25 181	(6 810)	4 444
Autres intérêts et pénalités	340 897	145 620	380 627
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(148 129)	(130 508)	(262 944)
Pertes et gains de change non réalisés	(182 896)	190 441	(302 518)
Pertes et gains de change réalisés	80 988	497 087	874 630
Total	7 118 209	6 685 460	11 779 635

III.22. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires réalisés au cours du premier semestre 2013 s'élèvent à 149 091 DT contre 2 351 DT au cours premier semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Produits nets sur cessions d'immobilisations	131 194	-	-
Gains sur abandons de dettes bancaires	-	-	368 948
Autres gains ordinaires	17 897	2 351	6 450
Total	149 091	2 351	375 398

III.23. AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires réalisées au cours du 1er semestre 2013 présente un solde nul contre 18 551 au cours du 1er semestre 2012. Le détail se présente comme suit :

Libellé	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Charges nettes sur cession d'immobilisations	-	-	131
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	-	18 551	26 857
Total	-	18 551	26 988

III.24. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie nette à la date du 30/06/2013 s'élève à (35 792 266) DT contre (25 812 746) DT au 31/12/2012. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Liquidités en banques	677 891	443 699	348 770
Espèces en caisses	20 641	35 411	83 496
Chèques à l'encaissement	5 890 621	2 096 120	15 302 458
Effets à l'escompte	-	183 455	-
Régies d'avance et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	3 830 417	1 799 800	214 000
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	-	201 531	-
Découverts bancaires	(46 211 836)	(43 576 198)	(41 761 470)
Total	(35 792 266)	(38 816 182)	(25 812 746)

IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés - a) Garanties réelles • Hypothèques Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB ATB, UBCI		BTK, STB et Attijari B BTK, STB et Attijari B Attijari B	
• Nantissements Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages) b) Effets escomptés et non échus	4 357 956	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB ATB, BNA et BH		BTK, STB et Attijari B	
TOTAL	4 357 956				
2 - Engagements reçus a) garanties					

personnelles					
• Cautions personnelles	11 100 000				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG			
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP			(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus			
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD			
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP			(6 151 264)
• Cautions bancaires	200 000				
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	4 400 000				
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 ^{er} rang)	200 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 ^{er} rang)	50 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 ^{er} rang)	800 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre	700 000	SNP			(6 151 264)

foncier n° 90475					
• Nantissements	2 868 811				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
TOTAL	18 568 811				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	16 298 558	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	16 298 558				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	74 422 317
AMEN BANK	13 696 343
BFT	3 000 000
BH	95 122
BIAT	2 500 000
BNA	13 589 365
Attijari BANK	8 657 794
BTK	7 923 145
STB	17 832 418
UIB	7 128 130

V. Eventualités

1- La douane réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors abattements ou exonérations et hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de la douane pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

2- La relation entre la STIP et ses salariés est régie par la convention interne d'établissement de la STIP. L'article 57 de cette convention prévoit ce que tout agent partant à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, en vertu de cet article, la société est redevable à son personnel partant d'indemnités de départ à la retraite et par conséquent, elle encourt à ce sujet un passif éventuel. Toutefois, ce passif n'a pas pu être mesuré de façon fiable puisque son estimation est tributaire de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, en conséquence, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

3- Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 30 juin 2013, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers le secteur bancaire.

VI. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 26 septembre 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES S.A.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA,

Introduction

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » pour la période allant du premier janvier au 30 juin 2013, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître au 30 juin 2013 des capitaux propres négatifs de **(134 719 972) DT** y compris un résultat net déficitaire de **(8 186 774) DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la « Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques S.A » arrêtés au 30 juin 2013 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, le résultat de ses opérations ainsi que ses mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers intermédiaires qui décrivent certaines situations. Notre rapport ne comporte pas de réserves concernant ces questions :

1- La note II.2 aux états financiers intermédiaires qui souligne qu'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité existe toujours. Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 8.186.774 DT pour la période de 6 mois close au 30 juin 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 134.719.972 DT, soit 141.031.708 DT en deçà de la moitié du capital social. Le passif exigible était, au 30 juin 2013, supérieur de 122.419.437 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 134.719.972 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques, notamment publiques, concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'Industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de la quelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière tout en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants continuent à peser sur la capacité de la société à poursuivre son activité. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

2- La note IV.1 aux états financiers qui indique que l'administration des douanes réclame à la STIP, au titre de la régularisation des importations réalisées sous le régime de l'entrepôt industriel par le dépôt des déclarations relatives à l'exportation ou à la mise à la consommation, le paiement de la somme, hors abattements ou exonérations et hors pénalités, de 7.593.250 DT correspondant à des droits de douane, à une TVA due à l'importation (récupérable) et à d'autres impôts et taxes pour respectivement 2.695.200 DT, 4.505.435 DT et 392.615 DT. La STIP a officiellement demandé, en date du 26 mars 2013, de conclure un arrangement transactionnel avec l'administration des douanes conformément aux dispositions de l'article 220 du code des douanes. Elle a également obtenu, en date du 19 février 2013, un accord formel de l'administration des douanes pour bénéficier des abattements ou exonérations douanières accordés en application des conventions de libre échange conclues entre la Tunisie et certains de ses partenaires commerciaux et ce dans le cadre de la transaction envisagée. Il est actuellement impossible d'anticiper l'issue définitive de ce dossier et de ce fait la provision pour risque constituée à cet effet, au 31 décembre 2012 et maintenue au 30 juin 2013, a été limitée à la somme de 882.420 DT calculée compte non tenu des droits de douane ci-dessus visés et par référence à un taux transactionnel de pénalités de 10%. Cette provision peut s'avérer insuffisante notamment en cas de non concrétisation effective de la transaction envisagée avec l'administration des douanes.

3- La note IV.2 aux états financiers intermédiaires dont le contenu indique que la société encourt un passif au titre des indemnités de départ à la retraite stipulées au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP. Ce passif, n'a pas pu être, toutefois, fiablement mesuré puisque tributaire de l'estimation de plusieurs paramètres aléatoires (taux de rotation du personnel, taux des départs anticipés à la retraite, table de mortalité, taux d'actualisation,...) et justifiait, conséquemment, qu'une information dans les notes soit fournie conformément au paragraphe 18 de la norme NC 14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture.

4. La note IV.3 aux états financiers intermédiaires qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 219 000 DT et -1.326 000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2013, n'ont pu être actualisés en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers certaines banques.

Fait à Tunis, le 26 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Mohamed CHERIF

Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 550 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.